

LE DEVOIR

Rien n'a changé à l'aide sociale

Plutôt que les 24 heures promises, les demandeurs d'aide sociale doivent attendre six semaines avant d'être pris en charge par Emploi-Québec

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les nouveaux demandeurs d'aide sociale doivent patienter six semaines plutôt que le délai de 24 heures promis en juillet dernier par le ministre responsable du dossier, Claude Béchard, avant qu'Emploi-Québec n'intervienne pour les di-

riger vers du travail ou une formation. Selon une évaluation réalisée par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, datée du 5 février dernier et dont *Le Devoir* a pris connaissance, l'opération «Place à l'emploi» n'atteint pas les objectifs fixés par le gouvernement. L'analyse a été faite à partir des données compilées depuis l'implantation de la «nouvelle philosophie» ministérielle en juillet, dans

dix des 154 centres locaux d'emplois du Québec (CLE). Comme le révèle le document, seulement 13 % des nouveaux demandeurs ont bénéficié du service de référence en 24 heures. Entre le moment où une personne demande l'aide de la sécurité du revenu et le transfert du dossier à Emploi-Québec, il s'écoule 8,58 jours. Ensuite, il faut compter un «délai de prise en charge» de 8,38 jours, ce qui correspond à la lecture du dossier.

Puis, il faudra attendre 15,5 jours pour que Emploi-Québec intervienne. Au total, cela fait 32,46 jours d'attente. Il y a trois semaines, le ministre Béchard soutenait pourtant que tous les nouveaux demandeurs d'aide sociale sont maintenant dirigés vers Emploi-Québec en 24 heures. «Un des premiers facteurs de réussite,

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

Les États-Unis de l'inertie

Les taux de participation aux élections chutent depuis la guerre du Vietnam, mais la présidentielle de novembre pourrait renverser la tendance

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Si les États-Unis se considèrent comme le cœur démocratique de la planète, ironise le correspondant de la BBC à Washington, alors les électeurs américains en sont la preuve par... inertie. Les journaux et les télévisions ont beau faire une large place à la présidentielle de novembre prochain aux États-Unis, l'avalanche d'informations n'en occulte pas moins un phénomène qui s'amplifie depuis la guerre du Vietnam: la désaffection de l'électorat américain.

Depuis le début des années 60, la participation électorale a chuté de plus de 25 %, l'hémorragie étant la plus marquée parmi les jeunes. Selon des chiffres qui remontent à la présidentielle de 2000, à laquelle 51 % des électeurs ont participé, les États-Unis arrivent en 139^e place parmi 169 démocraties au chapitre de l'exercice du droit de vote.

Pourquoi? Les explications paraissent assez claires à Curtis Gans, qui documente la question depuis plus de 25 ans à titre de directeur du Committee for the Study of the American Electorate (CSAE), basé à New York. «Dans tous les groupes démographiques, à l'exception du Sud — d'où son importance électorale de plus en plus grande — et des Américains de plus de 65 ans, les taux ont baissé», explique M. Gans, joint par *Le Devoir*. Les causes de cette démission se déclinent comme les mensonges proférés par les présidents américains depuis le choc du Vietnam appliqué à la conscience américaine, encore que le cynisme politique de la population a eu tendance à s'accroître à partir des années 20. Du «I am not a crook» du président Richard Nixon embourbé dans le scandale du Watergate à la «menace imminente» qu'évoquait George W. Bush il y a un an

VOIR PAGE A 8: INERTIE

Martin reconnaît l'implication de politiciens

«Il est impossible de croire qu'il n'y a pas eu une direction politique»

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les combines douteuses qui ont entaché tout le programme de commandites ne pouvaient être seulement le fait de fonctionnaires, une direction politique était nécessaire, a reconnu hier le premier ministre Paul Martin. Il a toutefois répété, explications à l'appui, qu'il n'en savait rien puisque «très peu de ministres du Québec» étaient au courant.

«Ce n'est pas qu'un petit groupe de fonctionnaires. C'est un petit groupe de personnes, dont [...] une douzaine aux Travaux publics. Mais il y a certainement eu dans les compagnies de la Couronne, d'autres personnes complices. Et en même temps, il est impossible de croire qu'il n'y a pas eu une direction politique et c'est la raison pour laquelle il faut une enquête publique, pour connaître le fond de l'affaire», a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse.

Il n'a pas voulu nommer personne. Il a toutefois jeté une ombre sur ses collègues du Québec lorsqu'il a tenté d'expliquer comment un ministre du Québec comme lui pouvait ignorer comment le programme était géré. «Le fait demeure que très peu de ministres, de ministres québécois, le savaient», a-t-il dit, sans plus de précision.

Quand on a demandé à M. Martin si Jean Chrétien avait été l'architecte de ce programme, il a répondu par la négative, présentant l'ancien premier ministre comme un «homme de grande intégrité». Il a rejeté les confidences faites au *National Post* par un



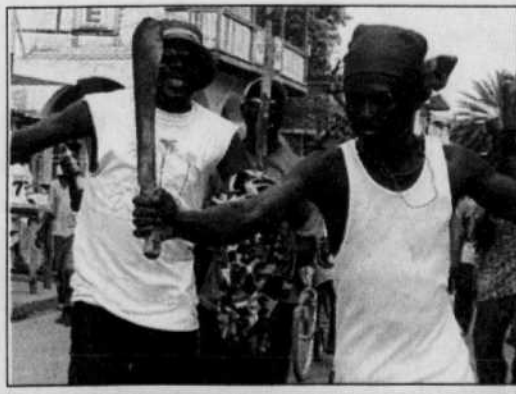
Le premier ministre
disculpe
Chrétien,
un «homme
de grande
intégrité»

VOIR PAGE A 8: MARTIN

LE MONDE

Même «déçu», Washington rejette un changement de régime en Haïti

■ À lire en page A 5



INDEX

7	78313 00068	9	
Annonces	B 5	Monde	A 5
Avis publics	B 4	Mots croisés	B 5
Cinéma	D 3	Nature	B 6
Décès	B 5	Resto	D 5
Éditorial	A 6	Sports	B 6
Idées	A 7	Télévision	D 4
Météo	B 5	Week-end	D 1

Bras de fer chez Hilfiger

Des employés disent avoir été congédiés pour activités syndicales. Faux, prétendent les procureurs patronaux.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR



Le designer new-yorkais Tommy Hilfiger.

La Commission des relations du travail est saisie d'un litige opposant la multinationale du vêtement Tommy Hilfiger et quatre employés de son entrepôt de l'avenue du Parc qui se disent victimes de congédiements illégaux en raison de leurs activités syndicales.

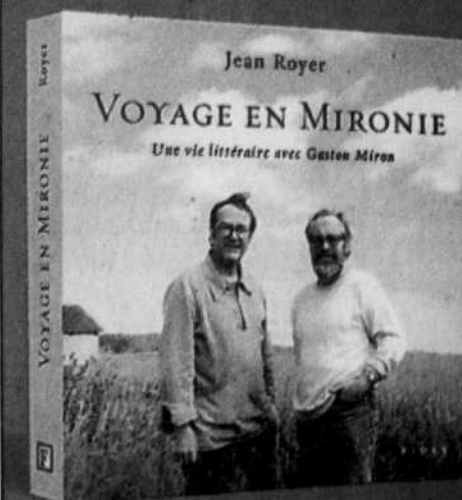
Tony Ayala, son épouse Jenimah Morales, Filomena Fabia et Mélanie Esguerra ont été mis à la porte le 5 décembre dernier, trois semaines après avoir signé des cartes d'adhésion au Syndicat des travailleurs de l'industrie du bois et leurs alliés du Canada (IBA), affilié aux CTC et à la FTQ. Ils ont reçu des lettres de licenciement presque identiques dans lesquelles Tommy Hilfiger Canada explique que leurs postes ont été abolis en raison d'une «réorganisation de [ses] opérations».

Tony Ayala croit au contraire qu'il a été renvoyé «parce qu'il était impliqué dans le syndicat». M. Ayala, Mme Morales, Mme Fabia et Mme Esguerra ont déposé des plaintes auprès de la Commission des relations du travail, exigeant d'être réintégrés dans leurs anciennes fonctions avec pleine compensation des pertes subies.

Hilfiger Canada conteste leur interprétation des faits. «La position de Tommy Hilfiger est que ces quatre personnes-là ont été licenciées, ce qui veut dire que leurs postes ont été abolis pour des raisons strictement d'affaires et pour des raisons strictement de nature économique», a dit Patrick Essiminy, l'avocat de Tommy

VOIR PAGE A 8: HILFIGER

Le vibrant
témoignage d'un
compagnon de route



JEAN ROYER

Voyage en Mironie

Une vie littéraire avec Gaston Miron

288 PAGES • 24,95\$

www.editionsfides.com



LES ACTUALITÉS

Audiences sur le Suroît: les écologistes posent leurs conditions

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Les groupes environnementaux et sociaux, tels les consommateurs, ne participeront pas aux audiences de la Régie de l'énergie sur le Suroît et ses solutions de remplacement, à moins que le ministre des Richesses naturelles, Sam Hamad, ne clarifie davantage ce mandat sur des points précis.

Le ministre s'est d'ailleurs défendu hier d'aller d'une volte-face à l'autre et affirme vouloir donner la parole à toute la population et aux groupes, qui se sentent encore serrés malgré le prolongement du mandat de la Régie jusqu'au 30 juin.

Les groupes environnementaux s'engagent visiblement à reculer dans ce processus, auquel ils se disent prêts à participer sous conditions, car ils suspectent tous la Régie de complaisance envers Hydro-Québec et le gouvernement en raison de la facilité avec laquelle elle se pliait à l'échéancier gouvernemental jusqu'à ce que la menace d'un boycottage généralisé l'amène à suggérer un prolongement.

En vertu du nouvel échéancier publié hier, les participants à l'audience pourront s'inscrire d'ici le 19 février et Hydro-Québec devra fournir toutes les informations demandées ainsi que son mémoire avant le 27 février. Les audiences publiques se tiendraient en mai à Montréal.

Les conditions exprimées hier par la coalition et l'Union des consommateurs se ressemblent à plusieurs égards. La coalition demande au ministre de limiter le mandat à la prévision de la demande entre 2003 et 2010, de définir l'apport de l'efficacité énergétique au déficit allégué par Hydro-Québec et de déterminer quelle quantité d'énergie nouvelle sera nécessaire. Les consommateurs proposent de traiter les autres questions dans une deuxième audience. Pas question, disent-ils, que le mandat demande à la Régie de se prononcer sur la pertinence du Suroît, ce qui équivaldrait à amener la Régie à contourner la loi, qui prévoit un ap-

pel d'offres pour combler les besoins, ce à quoi Hydro doit se soumettre comme tout le monde.

De plus, les consommateurs et la coalition demandent à ce que tout le dossier des barrages fasse l'objet d'un examen public, une position aussi défendue par Greenpeace. La concurrence sur les marchés extérieurs, invoquée par Hydro-Québec pour placer la gestion de ses barrages sous le boisseau, «est un leurre commode», explique Manon Lacharité, car les exportations nettes d'Hydro-Québec ne représentent que quelques terrawatts-heure sur les 165 à 170 produits par Hydro-Québec: «On utilise ici un prétexte accessoire, marginal, pour masquer l'essentiel, l'état des réserves hydroélectriques: parce que la roue de secours est rouillée, il faudrait cacher toute la voiture.» Pour Steven Guilbault, de Greenpeace, «tout doit être sur la table et en public» pour une fois et c'est au ministre Hamad de forcer Hydro-Québec à appliquer une politique de transparence.

D'autre part, le porte-parole de Greenpeace a qualifié «d'aberration» les scénarios envisagés par le gouvernement fédéral pour les producteurs thermiques, qui permettraient à ceux qui utilisent le gaz naturel de récolter des crédits très rentables malgré leurs atteintes au climat. «C'est un viol de l'esprit et de la lettre de Kyoto, dit-il, parce qu'on plie devant l'Alberta et l'Ontario. En Alberta, on va ainsi donner des crédits à des producteurs qui vont avoir doublé tout simplement leurs émissions depuis 1990, une aberration à tous égards.» Quant à l'attitude du Québec, qui mise sur la stratégie fédérale pour promouvoir des projets thermiques, Steven Guilbault estime que le gouvernement «a l'obligation morale, sinon légale, de respecter l'esprit et la lettre du protocole. Présentement, le gouvernement est plutôt en train de torpiller le protocole de Kyoto au Québec en augmentant les émissions globales parce qu'il touchera ultimement sa part des profits engrangés aux dépens de la planète. C'est tout simplement révoltant.»

Les syndicats défendront l'intégrité du réseau collégial

Le ministre Pierre Reid assure qu'il n'a pas l'intention d'abolir les cégeps

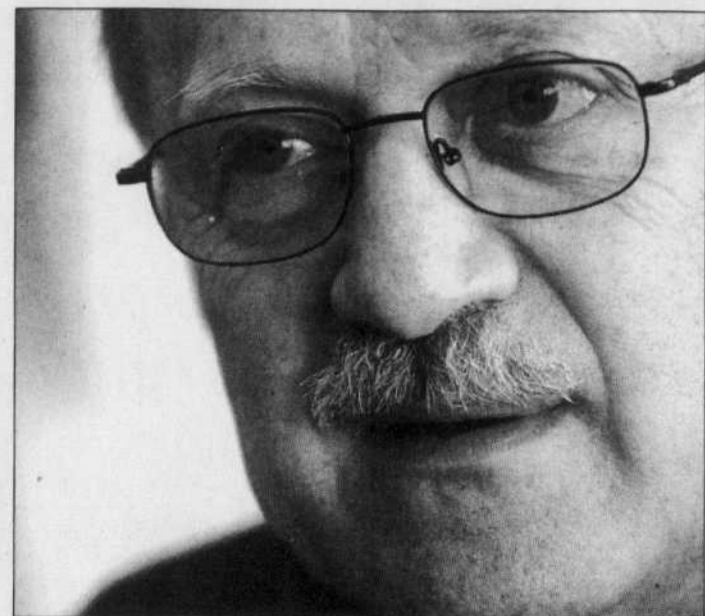
MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Nageant dans un inconnu qui l'inquiète, le front syndical collégial se prépare à livrer «bataille» au gouvernement Charest, craignant que les cégeps ne perdent des plumes à la faveur d'un certain vent de «réingénierie».

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), qui représente 14 000 enseignants à travers la province, organisait hier et aujourd'hui des «journées de réflexion et de mobilisation» pour préparer la «défense» du réseau collégial. En réaction à certains forums et chantiers sur l'éducation, annoncés par le gouvernement de Jean Charest, le syndicat croit que «rien ne peut être pris à la légère» et se prépare à «une défense vigoureuse et rigoureuse» du réseau.

L'ombre du rapport Bédard planait sur l'assemblée d'hier, qui réunissait environ 200 délégués syndicaux venus de différents cégeps. On se rappelle que le document présenté fin novembre par la Fédération des commissions scolaires du Québec prônait une remise à neuf du système d'éducation du Québec, privilégiant un cheminement scolaire comptant six années de secondaire, des baccalauréats de quatre ou cinq ans, et la création de «collèges d'enseignement professionnel et technique» en lieu et place des cégeps tels qu'on les connaît. Au bout de cette réflexion, une économie de plus d'un milliard de dollars.

«Il s'agit d'une étude tronquée, un procédé simple pour ne pas dire simpliste», a répété le président de la FNEEQ, Pierre Patry, rappelant au passage que rien ne devait «être pris à la légère» et appelant le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, à «sortir de son mutisme» pour faire «connaître ses intentions quant au réseau collégial».



PASCAL RATTHE, ARCHIVES LE DEVOIR

Pierre Reid veut bien se poser des questions sur le rôle des cégeps, mais pas au point de remettre en question leur existence.

En entrevue au Devoir cette semaine, le ministre indiquait justement que, des «éléments décapants du rapport Bédard», ceux qui l'ont accroché le plus ne sont pas les éléments d'ordre financier. «Mais il y a là-dedans des éléments qui sont liés à mon intérêt premier, aux raisons pour lesquelles je suis là, au mandat que le premier ministre m'a donné qui est de recentrer le système d'éducation sur l'élève et regarder son cheminement; le rapport Bédard aborde cette question-là.»

Les bonnes questions

Le rapport a «posé des questions qui méritent d'être regardées», qu'on entend parfois «dans des réunions de famille mais pas souvent dans des prises de position d'organismes aussi importants que [la Fédération des] commissions scolaires», ajoute Pierre Reid.

Le ministre de l'Éducation ne

veut pas faire dévier les débats qui auront cours lors du forum sur les collèges, prévu pour juin. «J'ai dit à tout le monde qu'il y aurait peut-être des gros changements à faire, mais je ne veux pas faire de changement pour le plaisir d'en faire», poursuit-il, précisant qu'il ne sait pas encore s'il s'agira de modifications «majeures, mineures ou entre les deux».

«Il y a des gens qui disent que les seuls changements à faire, c'est de mettre plus d'argent dans le système, et que ça va marcher, comme par magie», ajoute le ministre. «D'autres, comme le rapport Bédard, parlent de changements beaucoup plus importants.»

Le rôle des cégeps par rapport aux services universitaires en région doit être examiné, poursuit le ministre, qui donne en exemple cette histoire selon laquelle les Gaspésiens qui quittent la région pour faire un bac ne reviennent pas au

berceuil. «Pourquoi est-ce que le cégep de Gaspé n'offrirait pas certains bacs universitaires? Pourquoi est-ce que dans une nouvelle forme de cégeps, on ne lui garantirait pas des fonctions comme celles-là?», demande le ministre, qui se veut toutefois rassurant quant au scénario catastrophe d'abolition des cégeps, précisant que «des Québécois ne sont pas prêts à éliminer ce pôle de développement» qui est l'un des «éléments de leur identité».

La journée d'hier a permis aux enseignants de collège de revenir aux sources, par l'entremise d'une conférence passionnante — ovation des auditeurs à l'appui — du sociologue Guy Rocher, l'un des signataires du célèbre Rapport Parent, qui accoucha des cégeps dans les années 60.

«A ceux qui disent qu'il faut repenser le cégep, qu'il faut s'en débarrasser, je dis attention!», a lancé le professeur de l'Université de Montréal. «Ne dissocions pas l'évolution du Québec des cégeps, au contraire», a indiqué M. Rocher, après avoir longuement rappelé le contexte dans lequel la Commission Parent avait modélisé le système d'éducation qu'on connaît. «Si nous perdons les cégeps, nous perdons un chaînon de la culture québécoise.»

La FNEEQ faisait circuler pendant ces deux journées un plan d'action et un manifeste, qui lancent la stratégie d'action par laquelle ils veulent «contrer les projets ministériels au regard des cégeps», en même temps qu'ils «veulent participer à la lutte générale engagée depuis l'automne dernier par le mouvement social du Québec».

«Le forum sur les cégeps et le chantier sur l'éducation et l'emploi nous laissent bien perplexes», a aussi indiqué Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, présente à l'événement. «Cela implique que, dès maintenant, on se mobilise pour éviter qu'encore une fois, on ne jette le bébé avec l'eau du bain.»

Un adjoint de Copps passe au NPD

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'ancienne vice-première ministre libérale Sheila Copps vient de perdre son bras droit au Nouveau Parti démocratique du Canada, mais elle n'aurait pas l'intention de le suivre, a déclaré hier Ian Capstick.

«Je travaille maintenant pour le Nouveau Parti démocratique, a-t-il affirmé en interview, mais je ne pense pas que ce parti l'aura pour membre. Elle restera un membre actif du Parti libéral et

elle sera à nouveau candidate dans son comté. C'est une députée très loyale, mais la loyauté ça va dans les deux sens», a ajouté M. Capstick, qui agissait jusqu'ici comme aide législatif et attaché de presse de Mme Copps.

Cette défection survient alors que Mme Copps doit batailler ferme pour reconquérir la candidature du PLC dans son comté de Hamilton East-Stoney Creek en Ontario, contre le ministre des Transports, Tom Valeri, qui s'efforce de la déloger de son siège.

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Au lendemain de l'annonce d'un surplus fédéral de 5,2 milliards, le ministre québécois des Finances Yves Séguin a exprimé hier sa lassitude de voir perdurer un tel déséquilibre face aux provinces.

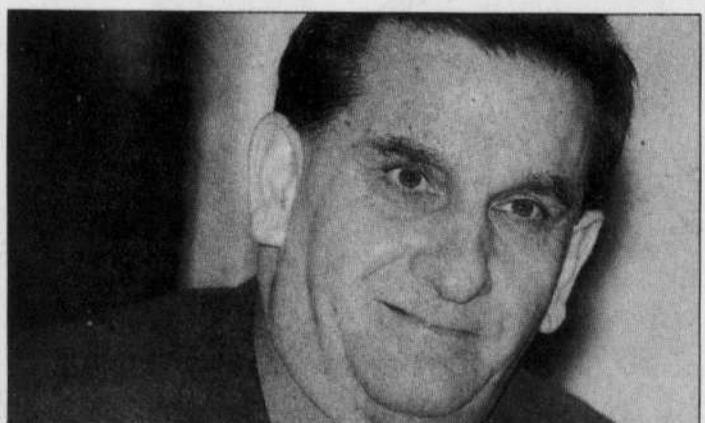
«Il faut que le fédéral réalise que ce n'est pas un jeu», s'est exclamé le ministre Séguin, interrogé à l'occasion des consultations prébudgétaires qu'il mène ces jours-ci.

Le ministre Séguin n'a pas caché son impatience de voir Ottawa accumuler les excédents alors que les provinces, dont le Québec, ont peine à boucler leur budget.

«Ça me fâche un peu. Je vais certainement être plus agressif, si vous me permettez l'expression, pour discuter avec le fédéral», a-t-il prévenu.

«À la santé, à titre d'exemple, qu'est-ce qu'on attend, maintenant, pour nous aider à affronter nos

Séguin aimerait bien obtenir sa part du surplus fédéral



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Yves Séguin

budgets?» a-t-il demandé.

Mercredi, le gouvernement fédéral a confirmé qu'il affichait un surplus budgétaire de 5,2 milliards pour les neuf premiers mois de l'exercice 2003-04. Le ministre canadien des Finances, Ralph

surplus pour 2003-04 sera «entre 7 et 8 milliards».

«Ça illustre encore une fois que le déséquilibre fiscal est très réel», a-t-il commenté.

Rappelant les demandes pressantes de toutes les provinces, surtout pour la santé, le ministre Séguin s'est exclamé: «Toute l'année il nous a dit on verra si j'ai de l'argent et maintenant qu'il a l'argent, que va-t-il encore nous dire pour ne pas payer ou faire attendre?»

Il trouve bien louable le projet de M. Goodale de rembourser la dette, mais note que Québec ne peut se permettre d'en faire autant.

Le ministre a plaidé sa cause auprès du gouvernement fédéral.

«Ce n'est pas de l'aide qu'on demande, c'est la partie de l'argent qu'il a collecté au Québec et qui est dans ses surplus à lui, à Ottawa. Ça revient un peu chez nous, là. J'ai envie de demander au fédéral de juste nous retourner ce qui nous appartient, voilà.»

EN BREF

Nouveau président à l'UQ

(Le Devoir) — Le conseil des ministres a autorisé mercredi la nomination de Pierre Moreau comme nouveau président de l'Université du Québec, en remplacement de Pierre Lucier, devenu sous-ministre en titre au ministère de l'Éducation. M. Moreau était déjà vice-président à la tête du réseau, qui compte dix établissements, pour un mandat d'une durée de cinq ans. Pierre Moreau s'était porté candidat au rectorat de l'Université Laval au début de 2002 contre l'ex-recteur François Tavenas. La course, même serrée, avait toutefois mené à l'impasse, et le doyen de la Faculté des sciences et génie ne s'était pas représenté lors de la reprise de cette course au rectorat devenue célèbre. M. Moreau succède à l'UQ au président par intérim, Jacques A. Plamondon.

Mariage gai à l'américaine

(AFP) — La municipalité de San Francisco a célébré hier le mariage d'un couple de lesbiennes déli-

vant le premier certificat de mariage homosexuel de l'histoire des États-Unis. Activistes du mouvement gai et lesbien, Del Martin, 83 ans, et Phyllis Lyon, 79 ans, qui vivent en couple depuis 51 ans, ont dit «oui» devant une représentante de la mairie, a annoncé Peter Ragone, un porte-parole de la municipalité. A la place de la formule «mari et femme», Mabel Teng qui a présidé la cérémonie a déclaré que le couple était «épouses pour la vie». «Nous sommes mariées», a annoncé, visiblement heureuse, une des femmes après la cérémonie. Un groupe conservateur a affirmé qu'il allait déposer un recours devant un juge aujourd'hui pour faire annuler ce mariage. Le mariage homosexuel n'est pas reconnu par l'État de Californie ni par aucun autre État américain. Seul le Vermont autorise des unions civiles entre personnes du même sexe. Le Congrès du Massachusetts discute en ce moment d'un projet pour légaliser également les unions civiles entre homosexuels. Le démocrate Gavin Newsom, maire de San Francisco, berceau de la contre-culture et de la contestation aux États-Unis, avait annoncé qu'il souhaitait légaliser les mariages homosexuels malgré l'opposition de l'État.

Préservez la performance de vos ressources humaines!

Formations

Ralentir pour mieux... ressentir
Linda Légaré
27 mars au 3 avril
République Dominicaine

Les Autochtones :
l'Amérique autrement
Serge Bouchard
26 février • Montréal
12 mars • Québec

Inscrivez-vous dès aujourd'hui ou consultez notre site pour le calendrier 2004

Le juste milieu entre la performance et l'humain ARCHETYPES INTER

Appellez-nous pour plus d'information (514) 994-3804

www.archetypes-inter.net

ROLEX
Day-Date
en or/jaune 18 carats.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

LE DEVOIR

POLITIQUE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ancien premier ministre du Québec Lucien Bouchard figurait au nombre des personnalités venues se recueillir sur la tombe de Claude Ryan.

CLAUDE RYAN, 1925-2004

«L'homme qui a fait réfléchir les Québécois»

Lucien Bouchard se mêle à la foule venue rendre hommage au journaliste et politicien

ALEC CASTONGUAY
LE DEVOIR

Les drapeaux en bernés devant la basilique Notre-Dame étaient éclaboussés par un vent glacial venu du fleuve. Quelques dizaines de personnes bravaient néanmoins la température, vers 15h00, juste avant que les portes ne s'ouvrent, laissant ainsi la voie libre pour un dernier hommage à Claude Ryan, exposé hier en chapelle ardente.

Les plus âgés se souvenaient du journaliste du *Devoir*, «véritable phare dans la Révolution tranquille», comme l'exprimait un homme qui faisait la file dehors. Les plus jeunes venaient plutôt démontrer leur admiration pour l'homme d'idées, le politicien surtout. Ce personnage «pas nécessairement joli, mais combien brillant et lucide», soulignait une dame.

Quelques centaines de citoyens sont ainsi venus dire au revoir à Claude Ryan. Parmi les hommes et les femmes publics qui se sont déplacés, Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada, a

été la première à lui témoigner son respect.

«C'était un homme extraordinaire pour notre pays, a-t-elle dit à sa sortie de la basilique. Il n'était pas qu'un journaliste, il a été de toutes les grandes questions de notre temps. C'était un intellectuel engagé, qui vivait selon sa conscience. Un homme intègre qui nous manquera beaucoup.»

Même s'ils n'étaient pas dans la même famille politique, Lucien Bouchard a tenu à saluer «l'homme de conscience et de rigueur» que représentait Claude Ryan. «Il est une référence pour aujourd'hui, mais aussi pour demain. On a tous à apprendre de lui quant à ses qualités d'humaniste», a-t-il dit.

Le hasard a voulu que Lucien Bouchard et Claude Ryan occupent des logements dans le même édifice au cours des cinq dernières années. «Il avait un appartement juste au-dessus du mien! raconte-t-il en souriant. On se croissait régulièrement et oui, on parlait de politique de temps en temps. Mais pas dans le sens de reprendre un débat. Il a été un témoin, un ac-

teur politique et j'ai aussi été un peu mêlé à ça, alors!»

Leurs conversations, volées au détour d'un café dans le logement de Claude Ryan, passaient en revue une panoplie de sujets. «On parlait des journalistes aussi! lance-t-il en boutade aux représentants des médias qui l'entourent. On parlait des jeunes avec qui il a travaillé. Bref, tout le monde y passait. Il était très drôle et fabuleusement intéressant, car mêlé à tout. Son image publique est tout à fait différente de ce qu'il était en privé. Il savait rire, y compris de lui. Je pense que beaucoup de choses qu'il a dites publiquement en politique lui ont desservi parce qu'il voulait rire et qu'en politique il ne faut pas rire, car c'est pas drôle.» Lucien Bouchard retient de Claude Ryan qu'il était «l'homme qui a fait réfléchir les Québécois, les a forcés à analyser et à être moins émotifs.»

Quelques ministres du gouvernement Charest ont aussi fait un détour dans le Vieux-Montréal, notamment Michel Audet, ministre du Développement économique et Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique.

Ce dernier a rappelé que Claude Ryan lui a donné son premier véritable emploi, quand il en a fait son adjoint politique en 1978, juste après la course au leadership du Parti libéral. «Il a été mon mentor, a-t-il dit. J'ai passé trois années très enrichissantes avec lui.» Encore récemment, Jacques Chagnon lui demandait conseil sur la crise à Kanesatake. «Il avait demandé à me voir et on a passé trois heures extraordinaires ensemble», a-t-il raconté.

John Parisella, ancien chef de cabinet de Robert Bourassa, a longuement côtoyé Claude Ryan. Il estime «qu'on perd l'un des grands cerveaux de notre société». «Rares sont les gens qui ont autant influencé leur société. On célèbre des funérailles nationales pour un journaliste, par pour un politicien, car il n'a jamais occupé la fonction ultime de premier ministre. Il a pris part à tous les débats depuis 40 ans. Il mérite le respect que tout le monde lui porte aujourd'hui. Il va me manquer profondément.»

Les funérailles nationales de M. Ryan ont lieu ce matin à 11h00 à la basilique Notre-Dame, dans le Vieux-Montréal.

L'équité ne se marchande pas, dit Rosette Côté

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'équité salariale ne doit pas faire l'objet d'un «marchandage» par le Conseil du trésor. La Commission de l'équité salariale prévient le gouvernement Charest qu'il ne pourra négocier à la baisse un règlement sur l'équité afin de lui permettre d'accorder des hausses salariales à ses employés.

Il n'est pas plus question que ce dossier fasse partie des négociations sur le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public comme voudrait le faire le gouvernement Charest, ajoute la commission.

«C'est quelque chose qui ne peut pas entrer dans le marchandage. Le mode traditionnel de négociation entre les parties ne peut pas jouer pour l'équité salariale. C'est une chose qui doit être faite dans un forum distinct de celui qui vise à renouveler les conventions collectives», a affirmé hier la présidente de la commission, Rosette Côté.

Or, la semaine dernière, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a affirmé vouloir aborder l'équité salariale et les négociations du secteur public «en même temps». Au cabinet de la ministre, on indique que les dossiers pourraient se retrouver à la même table de négociation. Parmi les scénarios envisagés, Québec n'exclut pas un gel salarial pour tous ses employés afin de payer la note d'un règlement sur l'équité salariale. Autrement, confronté à un contexte budgétaire difficile, le gouvernement pourrait être tenté de réduire la facture de l'équité salariale dans le but de dégager une marge de manœuvre lui servant à accorder des hausses de salaire à ses employés.

«Ça ne se "bargain" pas. L'équité salariale, ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de justice», a lancé Mme Côté, qui évalue

à plus de 400 millions de dollars la facture de l'équité salariale dans le secteur public.

Rosette Côté s'est réjouie de la décision rendue la semaine dernière par le Conseil du trésor de ne pas interjeter appel du jugement de la Cour supérieure invalidant la chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale, qui a permis à l'Etat et à 120 entreprises qui disposaient de programmes d'équité salariale avant l'entrée en vigueur de la loi, en 1996, de les faire approuver et, ainsi, d'échapper à l'ensemble des obligations de cette législation. Quelque 500 000 femmes sont touchées. «Ça met fin aux velléités et à la confusion qu'il y a eu entre le chapitre 9 et le régime général de la loi et qui a miné la crédibilité et le travail de la commission», a-t-elle dit.

La Commission de l'équité salariale juge que le Conseil du trésor et les entreprises visées dans le jugement — dont le Mouvement Desjardins, Zellers et Provigo — «sont en défaut et en retard dans l'application de la loi». «Ces employeurs doivent promptement refaire leur exercice d'équité salariale», a précisé Mme Côté.

La commission expédiera dans les prochains jours une lettre à tous ces employeurs, dont le Conseil du trésor, afin de leur rappeler leurs obligations et leur demander de définir un «échancier de travail raisonnable». La commission offre ses services d'accompagnement et de conciliation pour permettre aux employeurs de se conformer aux exigences de la loi. Elle entend suivre de près le rythme des travaux pour s'assurer que le dossier soit traité avec célérité.

Le sous-ministre responsable du dossier, Marcel Gilbert, rencontrera aujourd'hui les représentants des grandes centrales syndicales afin de discuter des étapes menant à un règlement sur l'équité salariale dans le secteur public.



Sylvie LA BELLE
Sylvie PATENAUDE
Isabelle PILOTTE
Directrice de la collection
Christine TOUZIN

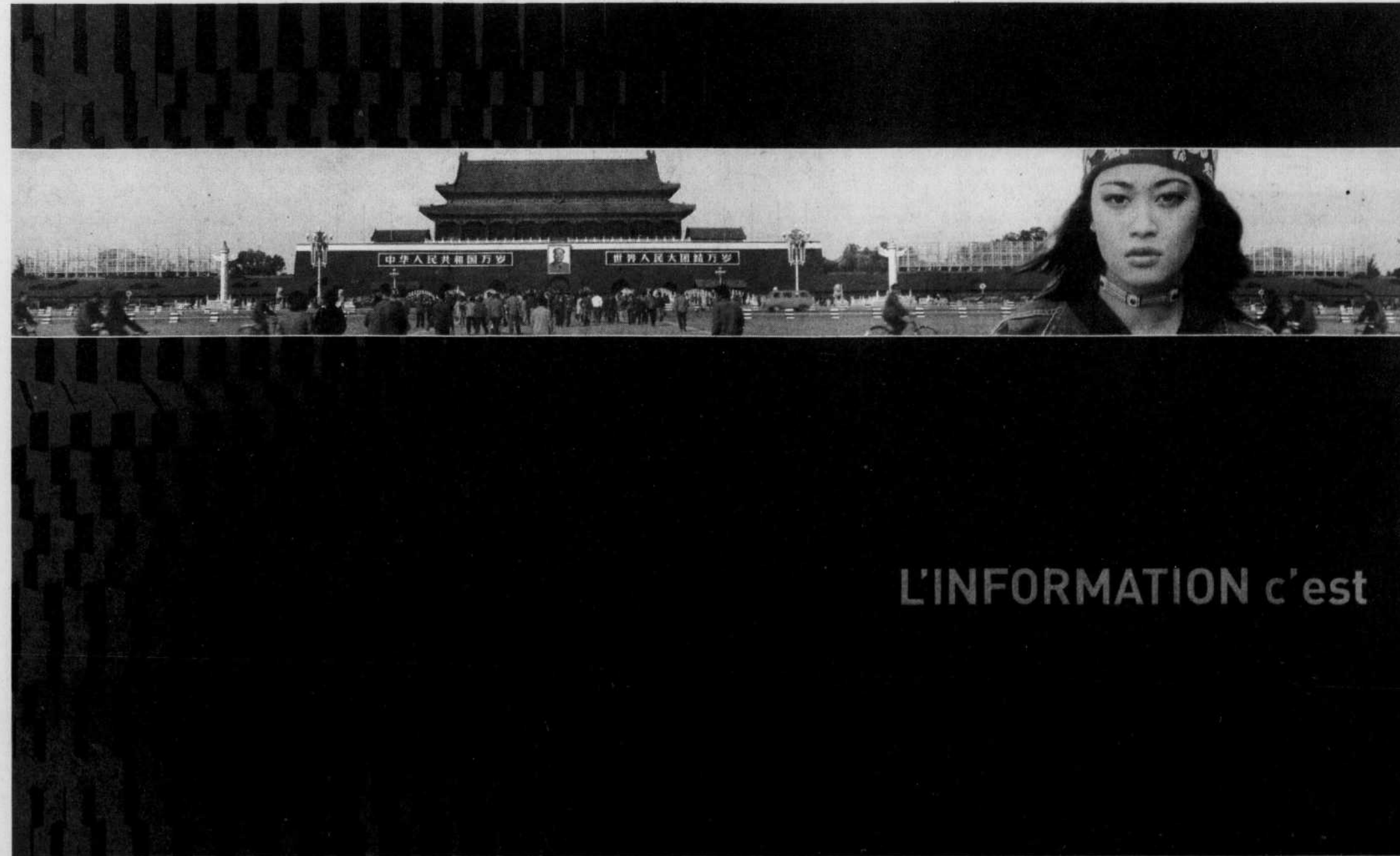
GLAC-SONS Manuel C

Musique 2^e cycle du primaire.

160 pages - 19,75 \$

Les Editions
GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies



L'INFORMATION c'est

WEEK-END NATURE

Le « néoclubbage » menace l'accès aux saumons

Un vent d'isolationnisme et de privatisation s'est levé parmi les gestionnaires de zecs à saumons



Louis-Gilles Francœur

Le grand déclubbage de 1978 par le gouvernement de René Lévesque, qui résultait de deux décennies de bataille rangée contre les clubs privés, avait pour objectif primordial de redonner accès aux chasseurs, pêcheurs et amateurs de nature aux lacs et territoires fauniques, monopolisés jusque-là par une minorité de privilégiés, riches et bien accotés sur le pouvoir politique. Les territoires contrôlés par cette minorité ont été confiés par Québec à des associations de bénévoles, qui administrent depuis les « zones d'exploitation contrôlées » ou zecs. Ces successeurs des clubs privés sont sensés en garantir l'accès le plus équitable possible à tous, indépendamment des revenus, et agir en fiduciaires prudents de leur faune.

Un grand nombre de clubs de pêche au saumon ont été épargnés par le déclubbage car ces clubs étaient souvent propriétaires, et non locataires, des tronçons de rivières qu'ils exploitaient. Comme ils étaient souvent la propriété de riches américains, parfois capables d'influencer le cours de notre économie, voire du taux des emprunts du Québec à l'étranger, Québec n'a pas osé nationaliser à grands frais ces territoires. Ces clubs privés à saumon sont donc restés en place. Le gouvernement a donc créé à côté des zecs à saumons qui constituent un microcosme de l'univers de la faune, un microcosme dont l'évolution nous montre aujourd'hui le piège béant de la privatisation en douce qui s'amorce dans l'univers de la faune si les chasseurs et pêcheurs ne réagissent pas à temps. Et avec force.

Les gestionnaires des zecs à saumon ont décidé en 1984 de faire partie du regroupement original qui allait s'appeler la Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA). Les zecs à saumons se sentaient mal à l'aise dans la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs en raison de la problématique fort différente du saumon. La nouvelle FQSA avait ceci de particulier qu'elle allait regrouper tous les acteurs du milieu: pêcheurs sportifs, autochtones, gestionnaires de zecs, centres de recherche, les pourvoyeurs privés et même des organismes nationaux et internationaux comme la FSA et l'OCSAN. C'est l'aspect consensuel de son fonctionnement qui explique sa force politique aujourd'hui. Ce regroupement de forces éparses était fondamental car s'il y avait envi-

ron 20 000 saumonniers au Québec au début des années 80, c'était néanmoins une goutte d'eau dans la mer des chasseurs et pêcheurs, qui compte globalement près de 1,3 million d'adeptes.

Privatisation ?

Aujourd'hui, les gestionnaires des 22 zecs à saumons menacent de se retirer de la FQSA et fonder leur propre fédération pour privatiser de façon accélérée la gestion des rivières, sans les pêcheurs sportifs, ce qui forcerait ces derniers à se regrouper au sein de la Fédération québécoise de la faune. Mais là n'est pas le danger: qu'un organisme naisse ou meurt, en soi, cela n'est pas un drame. L'aspect le plus fondamental de ce dossier, c'est le phénomène du « néoclubbage » qui fait surface et dont cette crise organisationnelle constitue le baromètre. Un baromètre qui pourrait bien nous indiquer par anticipation ce qui attend le secteur de la faune dans cinq ou dix ans, compte tenu du piratage des biens publics que la réingénierie et autres « énapties » préparent en douce.

La perversion des zecs à saumons a démarré au début des années 90 lorsque les gouvernements ont mis en place le Programme de développement économique du saumon atlantique (PDES). Le PDES a institué avec les 24 millions de Québec et d'Ottawa le concept de « rivières-entreprises », introduisant insidieusement le ver de la privatisation et la logique du clivage social par les prix dans ces organismes publics. Un des objectifs du volet fédéral visait explicitement à attirer la clientèle étrangère au Québec.

Tout le monde était d'accord pour que les rivières

à saumons servent au développement économique des régions qui en sont les fiduciaires — et non les propriétaires comme certains aimeraient le croire aujourd'hui. Mais personne n'acceptera qu'on continue d'aliéner progressivement leur accès au profit de riches étrangers parce que Québec refuse de payer sa part pour la conservation des stocks, le vrai problème, celui que tout le milieu des saumonniers devrait cibler avec solidarité.

Hausse de prix

La diminution des stocks de saumons vers 1996 a axé les plans de rentabilité du PDES vers la fidélisation urgente des 10 à 12 000 saumonniers qui avaient résisté aux règles nouvelles, comme les scellés obligatoires des prises, la limite de sept saumons par année, etc. Mais comme il fallait plus de revenus, le PDES a rapidement ciblé les pêcheurs étrangers au point d'y consacrer 80 % des fonds disponibles.

Mais la clientèle étrangère réagissait mal à notre système de réservation par tirage au sort et aux modalités qui servent à assurer ici la priorité à nos pêcheurs et un accès aux meilleurs secteurs à des prix raisonnables. On a vu alors les zecs augmenter progressivement le prix des meilleurs fosses de pêche. Et on en voit maintenant qui sortent les meilleurs choix de la saison du bloc accessible par tirage au sort, pour les réserver aux agences et groupes de l'extérieur qui exigent des réservations confirmées à l'avance. On plie devant le capital extérieur comme avant le déclubbage même si la forme change!

Cette tendance à la réappropriation des meilleurs sites et des meilleurs moments de la saison par les privilégiés incite maintenant plusieurs zecs à vouloir gérer leur stock de saumon à leur façon. Ces zecs voudraient faire leurs propres règlements, avoir leur propre quota de récolte, décider de l'allocation, imposer des frais de tirage illégaux: en somme, gérer les zecs comme s'il s'agissait de pourvoies privées, qui visent d'abord la rentabilité. Les administrateurs d'origine locale, qui monopolisent l'essentiel des sièges sur les conseils d'administration (l'essentiel

des pêcheurs viennent des régions métropolitaines), préfèrent cette façon de faire. Et il se recrée souvent des liens entre les privilégiés du lieu, qui retiennent un nouvel échec de privilèges aussi condamnables que ceux d'antan. Sur certaines grandes rivières, comme la Bonaventure et d'autres, plusieurs saumonniers m'affirment que de 40 à 50 % des réservations sont aujourd'hui le fait de non-résidents. L'industrie des guides privés y prospère. Et cette cangrène du néoclubbage menace de s'étendre au reste de la Gaspésie, minant en douce le capital de cette révolution sociale qu'incarnent les zecs.

Plusieurs en sont rendus à murmurer qu'il faut transformer en pourvoies plusieurs petites zecs peu rentables, ce qui ferait passer certaines zecs d'une logique de gestion privée au statut de pourvoies privées. Ce serait alors un retour à la case zéro pour l'accès démocratique et devant ce « néoclubbage », selon le mot de Guy-Noël Chaumont dans le numéro tout récent de *Saumons Illimités*, pêcheurs et chasseurs n'auraient plus d'autre choix que d'attaquer de front l'institution qu'est la pourvoies elle-même.

Les gestionnaires de zecs à saumons doivent mettre fin à l'isolationnisme et au vent de privatisation qui se lève chez eux. Vaut mieux être le vice-roi d'un pays que le baron de trois montagnes. Le président de la FQSA, Yvon Côté, vient de démissionner par protestation contre cette fronde d'autant plus injustifiée que les zecs ont obtenu la moitié des sièges au sein de cet organisme.

Le président des zecs isolationnistes, qui porte une lourde responsabilité dans l'amorce de cette logique de privatisation depuis la mise en place des PDES, ferait bien de tirer lui aussi la ligne. Une équipe nouvelle, consensuelle à la tête de la FQSA, et capable de réaligner les zecs à saumons vers la philosophie d'équité sociale qui a présidé à leur naissance s'impose. Sinon, il faudra leur déclarer la guerre comme aux clubs privés à l'époque. Quant à Québec, qui refuse d'assumer ses responsabilités financières en matière de conservation dans les zecs, on doit le forcer à répondre de la cangrène de privatisation qu'engendre son incurie. Avant qu'il ne soit trop tard.

WEEK-END SPORTS

Tour cycliste de Langkawi

Fraser assuré de l'emporter

Charles Dionne a joué au kamikaze hier

PRESSE CANADIENNE

Malaka, Malaisie — « Je ne sais pas comment nous avons fait pour terminer la course », a lancé Charles Dionne qui, dans un sprint aux allures de roller derby, a pris le 14^e rang de la septième étape du Tour de Langkawi, en Malaisie.

Gord Fraser, d'Ottawa, a terminé au deuxième rang, à quelques centimètres du Brésilien Luciano Pagliarini, en 3h49,10.

« À la fin, c'était l'anarchie, a poursuivi le cycliste de St-Rédempteur. J'ai abusé de mon ange-gardien un peu trop aujourd'hui. Deux fois, ça a frotté assez solide. J'étais vraiment penché sur un autre coureur, qui était aussi penché que moi. S'il tombait, je tombais avec lui, c'est certain. C'est arrivé à deux reprises dans le dernier kilomètre. Ces deux fois-là, j'ai eu une vision de l'hôpital pendant quelques secondes. Je ne sais pas comment nous avons fait pour rester sur nos vélos.

Fraser, de l'équipe Health Net Pro, a précédé l'Australien Graeme Brown (Ceramiche Panaria-Margres). « Le fort vent de face a

été le problème principal, a-t-il expliqué. C'est toujours décevant de perdre par une aussi petite marge mais j'ai été battu par plus vite que moi aujourd'hui. »

Avec trois étapes à venir et 38 points d'avance, Fraser est presque assuré de gagner la course aux points.

« Le résultat est un peu désoleant. Les gars [de l'équipe canadienne] ont essayé de m'aider du mieux qu'ils le pouvaient. J'avais de bonnes jambes malgré la chaleur, mais je n'ai pu me positionner pour l'effort ultime », a pour sa part conclu Dionne, qui occupe le 36^e rang du classement général, à plus de six minutes du meneur, le Colombien Marlon Perez (Colombia Selle-Italia).

Dominique Perras a connu une étape beaucoup plus tranquille vu que son rôle était surtout d'épauler son coéquipier. Il a fini 113^e de l'étape. Son coéquipier Alexandre Lavallée suivait tout juste derrière. Au classement général, Perras est 73^e et Lavallée, 116^e, alors que leurs coéquipiers Eric Wohlberg et Roland Green occupent respectivement les 14^e et 15^e places.

EN BREF

Tiger Woods effectue un retour

(PC) — Tiger Woods a effectué un retour sur les allées, hier à San Diego, après un repos de quatre semaines. On le retrouve parmi les participants au Buick Invitational, en compagnie de plusieurs autres golfeurs de renom. Parmi ses adversaires, on retrouve Phil Mickelson et Vijay Singh. Ce dernier a remporté une autre victoire la semaine dernière, prolongeant à 12 sa série de tournois parmi lesquels il a terminé parmi les 10 meilleurs. Chez les Canadiens, Stephen Ames de Calgary et David Morland IV d'Aurora en Ontario, sont inscrits.

Début de saison de Jeanson

(PC) — L'équipe cycliste RONA entreprendra sa quatrième campagne aujourd'hui en participant à la Valley of the Sun Stage Race, une course d'entraînement en trois étapes devenue le traditionnel coup d'équipe de la saison de vélo en Amérique du Nord. Sont

également attendues en Arizona des représentantes de T Mobile, de Team Basis, ainsi que l'infortunée Française Jeannie Longo. Outre le chef de file Geneviève Jeanson, Kathryn Curi (USA), Katrina Grove (USA), Andrea Hannos (CAN), Anna Milkowski (USA) et Emilie Roy (CAN) porteront les couleurs de l'équipe québécoise. En cette année olympique, l'équipe RONA doit participer plus tard à la Coupe du Monde et au Tour du Grand Montréal, du 29 mai au 3 juin, et à une vingtaine d'autres épreuves en Amérique du Nord.

Ivanisevic éliminé à Milan

(AP) — Le Croate Goran Ivanisevic, qui tente un retour au jeu, a été battu en deuxième ronde du tournoi de Milan, après avoir livré une bonne bagarre à la troisième tête de série, l'Espagnol Tommy Robredo, victorieux 6-4, 5-7, 7-6. Le Hollandais Martin Verkerk, deuxième favori, a défait le Français Nicolas Escudé 6-3, 6-4, mais deux autres têtes de série sont disparus: l'Espagnol Rafael Nadal, sorti par un autre Croate, Mariop Ancic.

Lightning 5, Canadien 3

Martin St-Louis excelle

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Tampa — Martin St-Louis s'impose de plus en plus comme l'un des meilleurs attaquants de la Ligue nationale. Face au Canadien, il a été dominant dans toutes les facettes du jeu pour mener le Lightning de Tampa Bay à une victoire de 5-3, hier soir, au St. Pete Times Forum.

En l'absence de Sheldon Souray, la défense du Tricolore a souvent paru désorganisée, José Théodore étant souvent laissé à lui-même. Le Lightning a d'ailleurs obtenu 41 tirs. Vincent Lecavalier a marqué un but et récolté deux aides. Brad Richards a ajouté deux filets.

Chez le Canadien, Saku Koivu a animé l'attaque. Le capitaine a marqué un but et préparé ceux d'Andrej Markov et de Jan Bulis. Mais cela n'a pas suffi.

Le Canadien ne subirait pas souvent la défaite s'il jouait toujours comme il l'a fait en première période. Rapides et alertes, les joueurs de Claude Julien ont appliqué le concept d'équipe à la perfection. Pas étonnant qu'ils aient regagné leur vestiaire en avance de deux buts. Koivu a profité d'un surnombre pour marquer à 4:28. Alors qu'il destinait une passe à Jan Bulis, la rondelle a heurté le défenseur Pavel Kubina pour revenir sur sa palette. Un peu chanceux, Koivu a eu raison de John Grahame d'un tir balayé.

Le capitaine du Canadien a préparé le deuxième but au moment où l'équipe profitait d'un avantage de

deux joueurs. Koivu a relayé le disque à Markov dont le tir sur réception a battu Grahame à 16:54.

Le Lightning a réduit l'écart de moitié à 6:22 de la deuxième période. Steve Bégin était alors au banc des pénalités pour avoir rudoïyé St-Louis le long de la clôture. L'attaquant du Lightning lui a fait payer son geste en inscrivant son 26^e but à la suite d'une belle passe de Vincent Lecavalier. Le patineur de Laval a continué à étourdir la défense du Canadien par un échec-avant on ne peut plus tenace. Il a ainsi soutiré le disque à Mike Ribeiro à la ligne bleue du Canadien, puis il a été victime d'un double-échec du même Ribeiro qui s'est retrouvé au banc des pénalités. St-Louis a fait vivre au Tricolore un véritable cauchemar en deuxième période.

Le festival St-Louis s'est poursuivi en troisième. L'attaquant de cinq pieds neuf pouces a créé l'égalité à 4:44 d'une tir en apparence inoffensif, la rondelle glissant sous les jambières de Théodore. Juste avant le but, Brad Richards avait atteint un poteau à deux reprises.

Le Canadien a profité d'un mauvais changement de tris du Lightning pour reprendre les devants. Koivu a fait une passe lumineuse à Bulis qui a pu s'échapper sur le flanc gauche. Son puissant tir a eu raison de Grahame à 7:45. Après ses deux malchances, Richards a finalement fait mouche à 13:37 d'un lancer de l'enclave. Lecavalier a poursuivi la poussée du Lightning à 14:56 lorsqu'il a fait dévier un tir de Darryl Sydor. Richards a conclu dans un filet désert.

Les défenseurs de la LNH craignent les blessures

Brodeur n'aime pas le projet de règlement

PRESSE CANADIENNE

La proposition de la LNH d'interdire aux gardiens de jouer derrière leur filet est loin de plaire à ces derniers.

Martin Brodeur, le plus habile de tous avec la rondelle, n'a pas caché son mécontentement à la pensée d'être pénalisé pour son talent.

Après la défaite de 3-1 des Devils du New Jersey face aux Rangers de New York mercredi, il a déclaré: « J'ai pensé à ça pendant toute la première minute. J'imaginais une punition mineure, puis une autre... C'est comme si on interdisait aux lanceurs de lancer des courbes parce qu'on veut plus de circuits. »

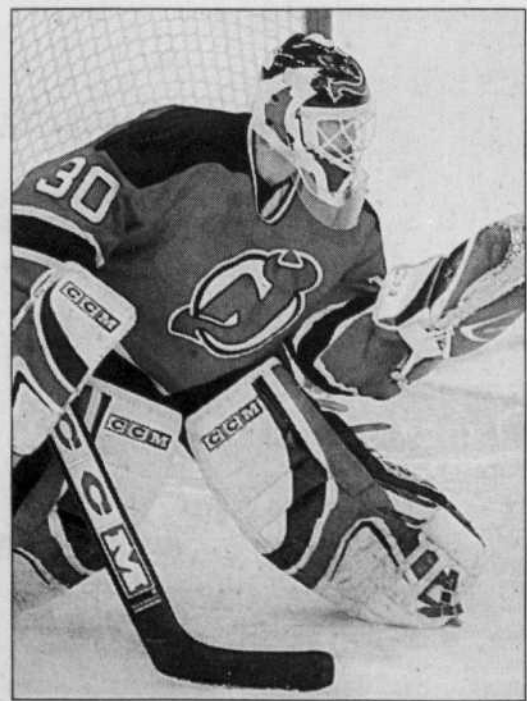
Même Roberto Luongo, qui n'est pas reconnu pour son jeu à l'extérieur du filet, n'en revenait pas: « S'ils veulent plus de buts, aussi bien retirer les gardiens », a-t-il commenté.

Brian Boucher, des Coyotes de Phoenix, a raisonnablement commenté quand il a dit: « Je ne pense pas que les buts soient si excitants. Je pense que personne ne veut voir un lancer de la ligne bleue pénétrer dans le filet. Ce sont les chances de marquer qui rendent le jeu excitant. »

Mika Noronen, des Sabres de Buffalo, a été une des rares voix discordantes chez les gardiens: « J'aime cette idée, a-t-il dit. Vous n'avez qu'à rester dans votre demi-cercle et arrêter les rondelles. Mais je me sens mal pour les défenseurs, a-t-il ajouté. Ils vont recevoir toutes les mises en échec. »

Chez le Canadien, le gardien José Théodore et son entraîneur Roland Melanson ont parlé dans le même sens, et comme les gardiens, les défenseurs sont loin d'être entichés de ce nouveau règlement proposé.

Un autre qui semble peu impressionné par les nouveaux règlements proposés par les directeurs



ANDREW WALLACE REUTERS

Martin Brodeur craint d'être pénalisé pour son talent.

général est Jacques Lemaire.

Sarcastique, l'entraîneur du Wild du Minnesota a d'ailleurs offert sa suggestion personnelle: « Pour quoi ne pas peindre la glace en jaune? Ça ajouterait de la couleur. »

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

	G	P	N	DP	BP	BC	Pts
Toronto	31	14	9	3	160	136	74
Boston	28	14	11	5	150	134	72
Ottawa	30	15	7	4	186	123	71
Montréal	28	22	6	2	143	130	64
Buffalo	24	26	5	1	134	142	54

Section Atlantique

Philadelphie	30	12	11	5	164	125	76
New Jersey	28	16	10	1	125	107	67
N.Y. Isldrs	26	21	7	2	158	140	61
N.Y. Rgrs	21	25	7	4	147	160	53
Pittsburgh	11	38	5	3	113	218	30

Section Sud-Est

Tampa Bay	29	17	7	3	156	126	68
Floride	20	23	11	3	129	152	54
Atlanta	21	29	6	2	153	180	50
Caroline	17	26	11	2	108	141	47
Washington	17	31	6	2	132	176	42

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

Detroit	32	15	8	2	185	133	74
Nashville	26	21	6	2	132	147	60
St. Louis	26	22	7	1	130	141	60
Columbus	16	29	8	3	116	159	43
Chicago	15	29	7	5	130	165	42

Section Nord-Ouest

Colorado	31	11	10	4	172	124	76
Vancouver	31	16	7	3	170	130	72
Calgary	28	20	5	3	140	127	64
Edmonton	23	24	8	1	146	145	55
Minnesota	19	21	15	2	124	128	55

Section Pacifique

San Jose	26	15	11	5	141	117	68
Dallas	27	20	10	0	122	126	64
Los Angeles	22	15	13	6	150	143	63
Phoenix	18	20	14	3	139	153	53
Anaheim	18	23	8	7	124	151	51

Mercredi

Calgary	3	Vancouver	2
Edmonton	5	Atlanta	1
Columbus	3	Los Angeles	2 (P)
Detroit	4	San Jose	2
N.Y. Rangers	3	New Jersey	1
Chicago	5	Nashville	2
N.Y. Islanders	4	Dallas	4
Anaheim	5	Phoenix	3

Hier

Tampa Bay	5	Montréal	3
Ottawa	3	Boston	2 (P)
Philadelphie	2	N.Y. Rangers	1
Washington	3	Caroline	3
Columbus	1	Toronto	4
Pittsburgh	1	Floride	5
Colorado	4	St. Louis	0

Aujourd'hui

Los Angeles	à	Buffalo	, 20h00.
Washington	à	Nashville	, 20h00.
Edmonton	à	Minnesota	, 20h00.
Anaheim	à	Calgary	, 21h00.
N.Y. Islanders	à	Phoenix	, 21h00.
Atlanta	à	Vancouver	, 22h00.

Demain

Caroline	à	New Jersey	, 12h00.
N.Y. Rangers	à	Philadelphie	, 15h00.
Colorado	à	Detroit	, 15h00.
Boston	à	Chicago	, 15h00.
Buffalo	à	Toronto	, 19h00.
Montréal	à	Ottawa	, 19h00.
San Jose	à	Columbus	, 19h00.
Floride	à	Tampa Bay	, 19h30.
Pittsburgh	à	St. Louis	, 20h00.
Dallas	à	Phoenix	, 21h00.
Anaheim	à	Vancouver	, 22h00.

WEEK-END CULTURE

Révision de la Loi sur le statut de l'artiste

Un filet social pour les artistes

Québec lance une consultation publique sur la mécanique de protection sociale des créateurs

FRÉDÉRIQUE DOYON
STÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

Québec va réviser la Loi sur le statut de l'artiste et mettre en place un «filet social de sécurité» pour les créateurs d'ici l'automne prochain.

Selon ce qu'a appris *Le Devoir*, la révision législative sera étudiée en commission parlementaire au cours du printemps. Parallèlement, dans les prochaines semaines, le ministère de la Culture va lancer une consultation publique autour d'un «cahier de propositions» concernant la mécanique étatique de protection sociale des artistes.

Ces deux mesures répondent à des promesses centrales du programme électoral libéral, dévoilées dans un document intitulé *De Rempart à tremplin*. Les libéraux y annonçaient aussi la révision de tous les budgets et programmes des organismes intervenant dans le secteur culturel.

«Nous, ce qui nous intéresse, ce n'est pas le budget du ministère de la Culture ou du CALQ, mais le budget disponible dans la poche du créateur pour qu'il puisse mieux vivre de son art», déclarait, il y a un an, la députée Line Beauchamp, devenue depuis ministre de la Culture. Elle souhaitait, par exemple, définir une for-

mule d'indemnisation des besoins non couverts par la CSST, élaborer des mesures fiscales spécifiques permettant l'étalement des revenus et mieux assurer le respect du droit d'auteur. La loi québécoise sur le statut de l'artiste a été adoptée par un gouvernement libéral précédent, en 1987.

La mise en œuvre de ce vaste chantier est pilotée par Pierre Millette, un conseiller politique de la ministre reconnu pour sa connaissance des milieux culturels. La vaste refonte administrative et légale va s'amorcer dans deux semaines, le mardi 24 février, avec le dévoilement d'une enquête de l'Observatoire de la culture et des communications sur les conditions de vie socio-économique des artistes du Québec.

«Nous allons ensuite rencontrer les représentants des associations d'artistes pour commencer le dialogue», dit Isabelle Melançon, porte-parole du ministère, interviewée hier. «Le projet de Loi sur le statut de l'artiste devrait être déposé cet été.»

Les associations artistiques font pression sur deux fronts. Elles mil-

itent pour l'augmentation des budgets du Conseil des arts et des lettres du Québec et en faveur de la bonification des conditions de vie des artistes. Si la seconde perspective intéresse beaucoup l'Union des artistes, la première est surtout relayée par le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), une coalition arc-en-ciel d'associations représentant environ 15 000 artistes et travailleurs de la culture.

«Ce qui nous intéresse, [...] c'est le budget disponible dans la poche du créateur pour qu'il puisse mieux vivre de son art»

«Chère Mme Beauchamp»

Justement, le Mouvement «devrait comparaître» devant la commission parlementaire, dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances, selon Mme Melançon. Elle réagissait ainsi à la campagne de sensibilisation enclenchée par le MAL, il y a deux semaines, qui regrettait ne pas avoir eu voix aux consultations du ministre des Finances. «Il n'a jamais été refusé», tient à souligner la porte-parole. Le MAL pourrait donc être entendu dans les prochaines semaines.

Le Mouvement a sonné l'alerte jaune, puis orange, pour se prému-

nir contre d'éventuelles compressions de 35 millions \$ en culture. Ces compressions résulteraient, selon le MAL, de l'augmentation annoncée des dépenses en immobilisations (30 millions) et des coûts de système (5 millions) au sein du ministère de la Culture, ce qui grugerait les enveloppes dédiées aux artistes et organismes.

La porte-parole de la ministre Beauchamp n'a pas voulu commenter ces chiffres, indiquant que le prochain budget du ministre des Finances allait trancher.

Dans ce contexte, les artistes et associations qui représentent le MAL ont procédé, hier, à l'envoi de 254 lettres à la ministre de la Culture. La lettre, dont *Le Devoir* a obtenu copie, rappelle à Mme Beauchamp que, pour remplir les engagements du gouvernement envers la culture, l'injection de «35 millions \$ supplémentaires» au sein du ministère s'avère «nécessaire pour maintenir à son niveau actuel les programmes de soutien».

Aussi, «il est impératif», indique la lettre, que le gouvernement poursuive le rattrapage amorcé il y a cinq ans dans le financement de la culture. Le MAL réclame donc une augmentation du budget du Conseil des arts et lettres du Québec à 90 millions, un meilleur soutien aux créateurs à la SODEC et un filet de sécurité sociale pour les artistes.

RADIO

Denys Arcand en cinq temps

La radio publique propose une série d'émissions d'une heure avec le célèbre cinéaste

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Tout Denys Arcand, ou presque, à la radio de Radio-Canada, à compter de la semaine prochaine. La Chaîne culturelle de la radio publique propose en effet, à compter de lundi, une série de cinq émissions d'une heure avec le célèbre cinéaste.

Cette série se présente comme une autobiographie personnelle puisque Arcand s'y raconte sans intervention de commentateurs extérieurs, contrairement aux séries documentaires sur René Lévesque, Robert Bourassa ou Diane Dufresne, présentées depuis trois ans sur les ondes de la Première chaîne de Radio-Canada.

Dans ce «film sonore pour la radio», comme on le mentionne dans le texte de la série, Denys Arcand raconte sa vie et lit des textes qu'il a écrits en différentes occasions tout au long de sa carrière, le tout entrecoupé d'extraits de films, de tournages, et de pièces musicales.

Chacune des cinq émissions s'articule autour de différents thèmes: la première émission décrit le goût de Denys Arcand pour le cinéma, les cinéastes qui l'ont inspiré, et propose une réflexion sur le cinéma et l'érotisme. La deuxième décrit les années d'enfance et d'apprentissage. La troisième s'attarde à l'œuvre documentaire, la quatrième à l'œuvre de fiction, et la cinquième propose des réflexions sur la mort, la vie intellectuelle au Québec, le théâtre et d'autres sujets.

Conscient du succès de ces grandes séries documentaires auprès du public, la Chaîne culturelle prépare, par ailleurs, pour les prochains mois une série de cinq émissions sur les grands chorégraphes québécois, ainsi qu'une série sur les grands architectes canadiens.

Denys Arcand, un portrait pour la radio, réalisé par Jean-Sébastien Durocher, sera présenté, à compter de lundi le 16 février, tous les jours à 11h sur la Chaîne culturelle.



Denys Arcand

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

MUSIQUE CLASSIQUE

James Conlon n'ira pas à l'OSM

CHRISTOPHE HUSS

Les rumeurs vont bon train ces derniers temps au sujet de la succession de Charles Dutoit à l'OSM. On rappellera que la direction de l'OSM a promis une annonce (un nom?, quelque chose?, une intention?) courant mars. Il est normal que les esprits s'échauffent et que la machine à affabulations s'emballa, d'autant que la direction de l'orchestre prend un malin plaisir à ne pas éteindre le brasier. Dernière «victime» en date, après tant d'autres, James Conlon, actuel conseiller musical et chef d'orchestre permanent de l'Opéra de Paris, qui prendra les rênes du Festival de Ravinia en 2005.

En effet, c'est James Conlon qui dirigera l'OSM à Carnegie Hall en octobre prochain. Cela a suffi à allumer la mèche, d'autant plus que Charles Dutoit y a mis son grain de sel en déclarant à *La Presse* (mardi 10 février): «L'affaire est à suivre. Quand la direction de Carnegie invite un orchestre étranger, elle insiste pour que cet orchestre soit dirigé par son titulaire. Ce n'est pas une affaire de box-office, c'est une tradition.»

Joint à Milan, où il dirige *Une tragédie florentine* de Zemlinsky et Gianni Schicchi de Puccini à la Scala, entre deux répétitions

d'*Otello* de Verdi à Paris, James Conlon est clair et serein, même si on le sent un brin irrité: «J'ai connaissance depuis quelques

«Je n'ai jamais eu de conversation avec un responsable à Montréal»

heures seulement de cet article de journal qui tire des conclusions à partir du fait que je dirige ce concert à Carnegie Hall.» James Conlon martèle ensuite ses phrases: «Je peux vous affirmer que je viens diriger l'OSM en septembre-octobre 2004 pour deux concerts à Montréal et un à New York. Je vous affirme que je suis très heureux, après 20 ans, de venir diriger à nouveau ce merveilleux orchestre. Je vous affirme

qu'aucun responsable de l'orchestre n'a jamais parlé avec moi et que je n'ai jamais parlé à personne au sujet du poste de directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal. L'histoire commence et finit là, avec deux concerts à Montréal et un à New York.»

James Conlon dément de la même manière toute possible configuration qui l'amènerait à devenir, par exemple, premier chef invité: «Je vous le répète, je n'ai jamais eu de conversation avec un responsable à Montréal.» Après Kreisberg (*Le Devoir* du 13 novembre), Plasson (*Le Devoir* du 29 novembre 2003) et Conlon, les démentis sont plus faciles à recueillir que les informations solides!

Une banque d'archives numérisé

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Emmanuel Hoog, président-directeur général de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), a présenté hier à la presse «la première banque mondiale» d'archives audiovisuelles numérisées accessible en ligne, baptisée Inamédia (www.inamedia.fr).

L'inamédia, outil «unique au monde» selon Emmanuel Hoog, s'adresse à tous les professionnels de l'audiovisuel, qui pourront, après inscription, consulter en ligne pas moins de «1 600 000 notices documentaires qui référencent et décrivent une grande part de fonds d'archives».

Les utilisateurs de cet outil pourront visionner 150 000 heures d'archives disponibles; 200 000 heures sont prévues pour la fin 2004. À l'aide de mots clés, Inamédia recherche le document souhaité et la sélection peut être affinée à l'aide des champs de recherche, de la période de diffusion ou du genre.

MUSIQUE CLASSIQUE

La création d'un opéra

CHRISTOPHE HUSS

À l'occasion de son 60^e anniversaire, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a eu l'idée de commander au compositeur Denis Gougeon et au dramaturge Normand Charette un nouvel opéra. Intitulé *Hermione et le temps*, ce spectacle, d'après le *Conte d'hiver* de Shakespeare, sera créé le 13 février, au Théâtre d'Aujourd'hui, où il tiendra l'affiche jusqu'au 21 février.

Denis Gougeon a une solide expérience en matière de musique et de théâtre. Sa première incursion dans le genre fut sa musique de scène de *Roberto Zucco*, de Bernard-Marie Koltès, présenté en juin 1993 au Festival du théâtre des Amériques. Pour le même festival, deux ans plus tard, il a conçu la musique du spectacle *Maîtres anciens* de Thomas Bernhard, mis en scène par Denis Marleau du Théâtre Ubu. Il avait déjà travaillé avec Normand Charette sur *Passage de l'Indiana*, créé au Festival d'Avignon en 1996. Ce dernier a trouvé dans *Conte d'hiver* (déjà adapté par Luc Bondy et Marie-Louise Bischoffberger pour l'opéra du même nom de Philippe Boesmans créé en 1999 au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles) un fil conducteur stimulant: la jalousie dévastatrice. «La jalousie est à la base de bien des chefs-d'œuvre de Shakespeare; qu'on songe à la tragédie d'*Othello*, personnage consumé par ce «monstre aux yeux verts qui produit l'aliment dont il se nourrit», ou à la comédie des Joyeuses commères de Windsor, où le

mari, redoutant d'être cocu, cherche l'amant de sa femme dans le creux d'une noix.»

L'idée d'*Hermione et le temps* est de réunir en un spectacle musique et théâtre et nous promet de laisser une place importante à la parole. De fait, la musique semble vouloir jouer le rôle du chœur antique, puisque le communiqué du conservatoire nous apprend que «l'action principale sera amenée par les comédiens et les textes joués, alors que les passages illustrant la pensée seront ponctués par les chanteurs, de façon à doubler le propos ou à le renforcer». *Hermione et le temps*, préparé musicalement par Louise-Andrée Baril et mis en scène par Suzanne Lamontagne, sera défendu par les élèves de deuxième année du Conservatoire d'art dramatique de Montréal et les élèves de chant du Studio d'opéra du Conservatoire de musique de Montréal.

HERMIONE ET LE TEMPS

Opéra-théâtre de Denis Gougeon et Normand Charette, d'après le *Conte d'hiver* de Shakespeare, présenté par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Création: vendredi 13 février, 20h. Théâtre d'Aujourd'hui, 3900, rue Saint-Denis à Montréal (métro Sherbrooke). Pour réservation: (514) 282-3900.

■ Autres représentations: samedi 14 et dimanche 15 février à 16h; mardi 17, mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20 et samedi 21 février à 20h.

DANSE

Voyage initiatique

THE LIFE OF MANDALA
Chorégraphie de la Tai-gu Tales
Dance Company, du 12 au 14 février à la Salle Pierre-MercureFRÉDÉRIQUE DOYON
LE DEVOIR

The Life of Mandala de la compagnie de danse taiwanaise Tai-gu Tales, présenté par Danse Danse, convie le public à un véritable périple mystique, à mi-chemin entre la danse et le théâtre acrobatique et méditatif de l'opéra chinois. L'exotisme séduit, mais encore faut-il être sensible à cet étrange cérémonial au charme un peu suranné, qui semble appeler la vie par-delà la mort.

Douze danseurs en quête de sens et de vérité semblent séjourner dans des limbes qui évoquent les plus délirantes épopées d'Ulysse dans son odyssée. On assiste à un collage de tableaux de chant et de danse extatiques, entrecoupés de noirs, qui abolissent le temps.

Ici, un cérémonial funèbre se met en branle, puis un rituel d'accompagnement - toutefois dénué de toute charge sensuelle ou érotique - s'ensuit. Là, une scène de combat explose dans laquelle les danseurs, tantôt plongés dans une profonde méditation, se métamorphosent maintenant en gymnastes aguerris. La pièce évoque clairement la dualité qui couve dans toute forme de vie.

Si l'on s'absorbe volontiers dans la première partie du spec-

tacle, la seconde partie, un peu longue, réveille toutefois des vieux réflexes tout occidentaux: l'impatience et l'incrédulité. La gestuelle qui tantôt évoquait de puissants archétypes semble maintenant emphatique. Aussi, la musique aux sonorités de clavier et de flûte bon marché, et mal enregistrée de surcroît, finit de nous tirer d'une contemplation béate.

Certes, la beauté des tableaux subjugue. Les corps sont nimbés de la douce lueur des chandeliers que portent les danseurs et qui, lorsqu'elles s'éteignent, retirent aux êtres tout ce qui leur reste de souffle. Les éclairages de scène, qui émanent de très haut, accentuent la fragilité et la soumission des danseurs, trop humains.

Les gestes se déploient avec une lenteur hypnotique et cèdent soudainement à l'impulsion de l'éclat, puisant alors dans les sources animales et organiques du mouvement. Les scènes les plus poignantes sont celles, chaotiques, où bras et jambes émergent d'un amas de corps informe, surtout quand elles succèdent à de parfaits alignements de danseurs, tel l'anarchie qui balaie l'ordre.

Mais malheureusement, le folklore guette et le pittoresque s'es-souffle dans *The Life of Mandala*, dont la création remonte à 1988. On aurait peut-être gagné à voir une œuvre plus récente de cette compagnie qui n'avait encore jamais foulé le sol canadien.

EN BREF

Nouveau solo de Karine Denault

(Le Devoir) — Elle vient à peine de commencer sa carrière de chorégraphe-danseuse que, déjà, on se souvient de sa présence enlevante, de l'intensité de sa gestuelle, bref, de sa pleine maîtrise du corps. Karine Denault revient à Tangente, ce soir et jusqu'à dimanche, avec une nouvelle création solo. Dans *Head[s]pace*, elle poursuit sa recherche sur la relation entre le corps et l'espace, deux éléments essentiels qui se redéfinissent mutuellement dans sa danse. La jeune chorégraphe ne s'embarrasse d'aucune trame dramaturgique, elle propose plutôt une étude du mouvement pur, et le fait avec une rare élégance. «J'essaie d'éliminer tout lyrisme, toute théâtralité, toute émotion

dans ma façon de faire les mouvements», explique-t-elle.

La SRC se retire des Îles-de-la-Madeleine

Cap-aux-Meules (PC) — Aux Îles-de-la-Madeleine, le maire de la municipalité des Îles, Claude Vigneau, déplore le retrait du service de couverture journalistique télévisée de Radio-Canada dans l'archipel. Ce service, instauré il y a deux ans, était hautement apprécié des Madelinots, souligne-t-il dans une lettre au vice-président de la télévision française, Daniel Gourde. La couverture journalistique de la SRC aux Îles a non seulement contribué à atténuer l'isolement des insulaires, insiste le maire Vigneau, mais a aussi favorisé un plus grand achalandage touristique.

HEAD[S]PACE
L'AUNE / KARINE DENAULT
MUSIQUE: THE FIRE SHOW

«Son solo Échine Barricade (1 m mobile), une magnifique étude qui joue avec sensibilité et intensité avec les notions de contrepoints, de suspension et d'impulsion»
Stéphanie Brody, *La Presse*

«...un solo lumineux qui dévoile le talent et la ferme assurance d'une artiste qui promet!»
Frédérique Doyon, *Le Devoir*

collaborateurs: ARMANDO GÓMEZ RUBIO / NATHALIE BLANCHET / GUILLAUME LACHAPPELLE

aussi au programme: ÉCHINE BARRICADE (1 M MOBILE) sur des musiques de: Coh, Ulan Bator / Otomo Yoshihide, Chris Cole

les 12, 13, 14 février 2004 à 20h30 et le 15 février 2004 à 16h00

Tangente
840, rue chernier, métro sherbrooke
entrée: 12\$/10\$
billetterie à l'Agora de la danse: 825-1500

Canada Heritage / Patrimoine Canada / Québec / LE DEVOIR / Ville de Montréal